

SAGE Etangs littoraux Born et Buch

Comité de coordination hydraulique
Sanguinet – 26 septembre 2014

COMPTE RENDU**Objet de la réunion :**

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Etangs Littoraux Born et Buch a validé le 10 juin 2010 et le 21 février 2014, le projet de Règlement d'Eau.

Pour rappel, celui-ci définit des cotes de vigilance de crue et d'étiage, qui, dès qu'elles sont atteintes, impliquent que le Comité de coordination hydraulique se réunisse afin de répondre collectivement aux situations de crise.

Actuellement, la cote de vigilance étiage fixée à 20,60 m NGF est franchie sur le lac de Cazaux-Sanguinet, dont le niveau avoisine 20,50 m NGF, d'où la réunion du Comité de coordination hydraulique.

Personnes présentes :

Chloé ALEXANDRE	Syndicat Mixte GEOLANDES – SAGE Etangs littoraux Born et Buch
Christophe ARRUTI	DDTM des Landes
Gilbert BROUSTE	Conseiller délégué à Sainte-Eulalie-en-Born
Alain DUDON	Maire de Biscarrosse et président de la CdC des Grands Lacs
Dominique FOUBERT	Base aérienne n°120 de Cazaux
Hervé JACQUOT	ONEMA
Fabien LAINÉ	Maire de Sanguinet
Thierry MAISONNAVE	Conseiller municipal à la Teste-de-Buch
Jean-François MOZAS	DDTM des Landes
Sébastien NEVEU	Base aérienne n°120 de Cazaux
Elisabeth REZER-SANDILLON	Adjointe au maire de Gujan-Mestras et représentante de la COBAS à la CLE du SAGE
Jean-Richard SAINT-JOURS	Maire d'Aureilhan
Vincent TECHOUEYRES	SIBA
Gilles TESTUD	CdC des Grands Lacs

Personnes absentes excusées : Stéphane BOINEAU (Base aérienne n°120), Elodie COUPE (DDTM 33), Xavier FORTINON (président de la CLE du SAGE, du Syndicat mixte Géolandes et de la CdC de Mimizan), Lionel FOURNIER (CG40), Jérôme GUILLEMOT (DREAL Aquitaine), Olivier LAURIN (DDTM des Landes), Laurent PICKHAHN (CdC des Grands Lacs), Jean-Maxime VITIELLO (CdC des Grands Lacs).

❖ Diapositive 3

Différentes stations de suivi quantitatif sont implantées sur le territoire du SAGE :

- 2 stations hydrométriques gérées par la DREAL Aquitaine situées sur le Canteloup et le Nasseys,
- le réseau de sondes du SIRIL, permettant :
 - o un suivi des niveaux sur la Gourgue et au niveau du port de Parentis,
 - o un suivi des niveaux, des lames d'eau déversantes et des débits transitants au niveau des ouvrages de Navarrosse, Probert, Taffarde et les Anguillons.

Les sondes sont installées depuis peu sur l'ouvrage de la Teste, situé sur la Base aérienne n°120 de Cazaux.

Depuis 2013, la station du Réseau Complémentaire Départemental des Landes, située sur la Gourgue, n'est plus suivie.

❖ Diapositives 4, 5 et 7

Chloé ALEXANDRE rappelle :

- le contexte de la révision des règlements d'eau,
- l'élaboration du nouveau règlement d'eau, approuvé lors des séances plénières n°4 du 18 juin 2010 et n°8 du 21 février 2014, et expérimenté pendant 3 ans par la CdC des Grands Lacs,
- les modalités du projet de nouveau règlement d'eau sur les plans d'eau (focus sur les lacs de Cazaux-Sanguinet et de Parentis-Biscarrosse en particulier),
- l'intérêt de maintenir un débit minimum sur les canaux et courants (canal des Landes, canal de Navarrosse, courant de Sainte-Eulalie et courant de Mimizan).

❖ Diapositive 6

Evolution du niveau du lac de Cazaux-Sanguinet en fonction de la pluviométrie du 1^{er} juin au 21 septembre 2014

Depuis début juin, il est noté une baisse continue du niveau du lac de Cazaux-Sanguinet, passant de 20,93 m NGF le 1^{er} juin (valeur supérieure aux préconisations du règlement d'eau en période de basses eaux) à 20,48 m NGF le 21 septembre juin (valeur inférieure aux préconisations du règlement d'eau en période de basses eaux).

Les ouvrages de la Base Aérienne n° 120 et de Navarrosse sont fermés depuis les mois de mai et juin 2014, de sorte à maintenir un écoulement minimum sur le canal des Landes et sur le canal de Navarrosse. En outre, une fuite subsiste sur l'ouvrage situé sur le contre-canal sur la Base aérienne, mais sa contribution dans l'abaissement du niveau du lac semble peu significative (données empiriques). Il conviendrait de définir réellement sa part de contribution par des mesures de débits.

Les faibles précipitations de ces dernières semaines ont contribué à l'abaissement du niveau du lac de Cazaux-Sanguinet. La comparaison des apports pluviométriques sur les mois de septembre 2009 à 2014, montre une baisse significative pour cette dernière année (diapositive 10). Les apports

journaliers les plus significatifs obtenus en août tendent surtout à stabiliser le niveau du lac durant quelques jours. Si cette situation pluviométrique perdure, il se pourrait que cette baisse se poursuive naturellement, sans que les gestionnaires ne puissent agir.

❖ Diapositive 8

Evolution du niveau du lac de Parentis-Biscarrosse en fonction de la pluviométrie du 1^{er} juin au 21 septembre 2014

Depuis début juin, il est noté une baisse du niveau du lac de Parentis-Biscarrosse, passant de 20,4 m NGF le 1^{er} juin (valeur supérieure aux préconisations du règlement d'eau en période de basses eaux) à 20,2 m NGF le 21 septembre juin (valeur conforme aux préconisations du règlement d'eau en période de basses eaux).

Des lames d'eau déversantes sont maintenues sur les ouvrages de Taffarde (3 cm) et de Probert (2 cm) afin de conserver un débit minimum sur le courant de Sainte-Eulalie. Les expertises des agents de l'ONEMA confirment que les écoulements sont relativement faibles sur celui-ci.

Comme pour le lac de Cazaux-Sanguinet, les faibles précipitations de ce dernier mois ont contribué à l'abaissement du niveau du lac de Parentis-Biscarrosse. En outre, le lac semble réagir plus significativement lors de chaque pic de pluviométrie : hausse du niveau du lac dès 3 mm de pluie (ex : le 21 juillet et le 3 août), et stabilisation du niveau par des apports pluviométriques inférieurs.

❖ Diapositive 9

Evolution du niveau des lacs de Cazaux-Sanguinet et de Parentis-Biscarrosse en fonction de la pluviométrie du 1^{er} juin au 21 septembre 2014

Comme précisé précédemment, les niveaux des 2 plans d'eau tendent à baisser depuis début juin 2014, mais de façon plus significative sur le lac de Cazaux-Sanguinet.

Les 2 plans d'eau sont pourtant soumis aux mêmes apports pluviométriques, qui ne peuvent à eux-seuls expliquer le phénomène.

Il est essentiel de considérer les caractéristiques morphométriques de ces plans d'eau (notamment la superficie du bassin versant comparée à la superficie moyenne du plan d'eau) (diapositive 11) et les bilans hydriques de ces plans (apports et pertes) (diapositives 12 et 13). Les résultats des études de Tessier (en 1967) sur le lac de Cazaux-Sanguinet et du SIVOM du Pays de Born (en 1987) sur le lac de Parentis-Biscarrosse montrent des différences significatives avec :

- 40% d'apports par les eaux superficielles pour le lac de Cazaux-Sanguinet,
- 77% d'apports par les eaux superficielles pour le lac de Parentis-Biscarrosse.

Ces données pourraient expliquer en partie les phénomènes.

❖ Conclusion

Compte-tenu de l'ensemble des éléments présentés en séance, l'auditoire conclut qu'aucune solution alternative n'est envisageable dans la mesure où :

- les ouvrages hydrauliques sont fermés, de sorte à maintenir un écoulement minimum sur les canaux et courants,
- les apports pluviométriques demeurent insuffisants.

Comme en période de hautes eaux, les gestionnaires sont dans l'incapacité technique de réagir à cette situation. Des outils de communication adaptés seront développés durant la phase de mise en œuvre du SAGE afin de sensibiliser la population sur ces problématiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, il conviendra également d'envisager une étude complémentaire afin d'ajuster et de compléter les résultats issus des travaux de Teissier (1967) et du SIVOM du Pays de Born (1987).

Il sera nécessaire de constituer un groupe de travail « technique » se réunissant régulièrement afin de traiter ces données, et de proposer éventuellement un réajustement du Règlement d'eau, intégrant la définition de débits minimums biologiques. Ce groupe de travail portera appui aux réflexions du Comité de coordination hydraulique. A terme, la stratégie globale retenue sera proposée et validée en CLE.

En fin de compte, et suite aux échanges entre les Services de l'Etat, il est donc retenu :

- de prendre un arrêté provisoire sur le projet de Règlement d'eau adopté par la CLE 18 juin 2010 et le 21 février 2014, en rappelant la nécessité d'améliorer les connaissances sur le fonctionnement des plans d'eau (bilans hydriques et hydrauliques) et de créer un groupe de travail portant appui au Comité de coordination hydraulique,
- d'ajuster/réviser ce Règlement d'eau a posteriori sur la base de ces nouvelles connaissances et des réflexions du groupe de travail et du Comité de coordination hydraulique,
- de parler de « Stratégie de gestion » plutôt que de « Règlement d'eau ».

Diffusion :

Christophe ARRUTI	DDTM des Landes
Stéphane BOINEAU	Base aérienne n°120 de Cazaux
Gilbert BROUSTE	Conseiller délégué à Sainte-Eulalie-en-Born
Elodie COUPE	DDTM de la Gironde
Alain DUDON	Maire de Biscarrosse et président de la CdC des Grands Lacs
Xavier FORTINON	Président de la CLE du SAGE, du Syndicat mixte Géolandes et de la CdC de Mimizan
Dominique FOUBERT	Base aérienne n°120 de Cazaux
Lionel FOURNIER	CG40
Jérôme GUILLEMOT	DREAL Aquitaine
Hervé JACQUOT	ONEMA
Fabien LAINÉ	Maire de Sanguinet
Olivier LAURIN	DDTM des Landes
Thierry MAISONNAVE	Conseiller municipal à la Teste-de-Buch
Jean-François MOZAS	DDTM des Landes
Laurent PICKHAHN	CdC des Grands Lacs
Sébastien NEVEU	Base aérienne n°120 de Cazaux
Elisabeth REZER-SANDILLON	Adjointe au maire de Gujan-Mestras et représentante de la COBAS à la CLE du SAGE
Jean-Richard SAINT-JOURS	Maire d'Aureilhan
Vincent TECHOUEYRES	SIBA
Gilles TESTUD	CdC des Grands Lacs
Jean-Maxime VITIELLO	CdC des Grands Lacs